RÉPUBLIQUE DU TCHAD *********** PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRIMATURE

****** Secrétariat Général



N'Djamena, le

2 0 JUIL 2015

Circulaire N° OO5 /PR/PM/2015

Relative à l'élaboration du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2016

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

À

Mesdames et Messieurs

- Les Présidents des Grandes Institutions de la République ;
- Les Chefs des Départements Ministériels.

Le processus d'élaboration du Budget Général de l'Etat est une occasion pour évaluer les prévisions des ressources de l'Etat et leurs allocations pour des dépenses qui permettent de réaliser le programme et les objectifs du Chef de l'Etat et du Gouvernement. Pour ce qui concerne l'année 2016, La croissance serait de 7,3%. Cette croissance sera partagée aux populations tchadiennes, via l'accès à l'eau potable, à l'accès à l'électricité, la santé, l'éducation et les logements sociaux conformément à la politique du Chef de l'Etat.

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 devra donc traduire les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de son programme politique présenté au Parlement le 11 décembre 2013 et les orientations contenues dans le discours du Chef de Gouvernement du 20 mars 2014 relatif aux défis auxquels le Gouvernement doit faire face. Faut –il rappeler que les objectifs à attendre ont trait à la consolidation de la stabilité politique et sécuritaire, l'amélioration du climat des affaires pour le développement du secteur privé et celle des conditions de vie de nos populations. Les institutions et départements que vous dirigez ont des missions spécifiques conformément aux textes en vigueur. Cependant, pour réussir l'atteinte de ces objectifs, chacun doit y apporter sa contribution et ce, dans une cohésion d'ensemble à imprimer.

C'est pourquoi, il me paraît opportun de vous donner un certain nombre des directives pour l'élaboration du budget 2016. La présente note comprend un certain nombre d'informations utiles sur l'environnement macroéconomique et le contexte dans lequel le budget 2016 devra être préparé et

exécuté. Ces éléments d'information sont accompagnés d'orientations générales qui constituent la trame de fond des arbitrages budgétaires. Enfin, le tableau des enveloppes maximales indicatives est joint en annexe afin de guider vos choix budgétaires respectifs.

I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

La croissance mondiale devrait atteindre 3,8% en 2016 contre 3,5% en 2015 selon les dernières publications d'Avril 2015 du FMI. Cette légère hausse sera portée par un rebond dans les pays avancés, grâce à la chute du prix de pétrole. Aux Etats-Unis, la croissance resterait stagnante autour de 3,1% en 2016. En zone Euro, elle devrait connaître une légère hausse de 1,6% en 2016 contre 1,5% en 2015. Par contre, dans les pays émergents (Chine et Inde), l'activité continuerait de ralentir passant de 6,6% en 2016 contre 6,4% une année plutôt, en raison de la dégradation des perspectives dans certains pays exportateurs de pétrole. Concernant le commerce mondial, il poursuivra son ralentissement de -0,6% en 2016 contre -0,1% en 2015, en raison de la faiblesse de la demande dans les pays avancés.

Au plan sous régional, les perspectives économiques font ressortir en 2016 : i) une stabilisation de la croissance économique à 4,2% ; ii) une décélération des tensions inflationnistes à 2,8% contre 3,2% en 2014 en rapport avec le ralentissement de la demande intérieure ; iii) une dégradation du solde budgétaire, base engagement, hors dons à -6,3% du PIB.

Au niveau national, l'activité économique reste solide malgré les risques de la poursuite de la chute du prix de pétrole et les contrecoups de l'insécurité due à Boko Haram. Les perspectives économiques atteindraient une croissance en volume de 7,3% en 2016 contre 7,1% estimée en 2015.Le taux d'inflation annuel moyen prévisionnel sera en dessous de 3% de la norme communautaire.

II. OBJECTIFS MACROECONOMIQUES ET PRINCIPAUX DEFIS

Compte tenu de la situation économique actuelle du Tchad en matière des finances publiques, le déficit primaire hors pétrole estimé à 6,9%en 2016 du PIB contre 8,7 % en 2015, s'est inscrit dans la rigueur budgétaire et ce, conformément au programme avec les institutions de Brettons Woods. Le taux de pression fiscal hors pétrole se situe à 8,7% en 2016 en dessous de la norme communautaire qui est fixée à 17%.

L'économie nationale est très dépendante de la conjoncture mondiale. Pour faire face à cette situation et réaliser ses ambitions, le Gouvernement se doit de se fixer les objectifs financiers suivants :

Poursuivre l'accroissement des recettes hors pétrole :

- Prendre en compte la baisse des recettes pétrolières liée à la conjoncture internationale et le surcroît de dépenses de sécurité;
- Réaligner les dépenses à la capacité financière de l'Etat tout en préservant les secteurs prioritaires.

Ces objectifs devraient se traduire d'une part, par la maîtrise du fichier des contribuables et l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part, par des meilleures allocations budgétaires. Le Gouvernement bénéficiera du soutien financier consécutif à l'atteinte de l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE). Ceci lui permettra de mobiliser plus de ressources financières de la communauté internationale pour le financement des actions de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les principaux risques qui pourraient survenir sur l'économie nationale seraient la poursuite de la chute du prix de pétrole, et un ralentissement de la croissance chez nos partenaires commerciaux. Notre pays doit sans tarder procéder à des ajustements budgétaires, afin de promouvoir la croissance, diversifier l'économie et préserver la stabilité.

III. POLITIQUE BUDGETAIRE

La politique budgétaire du Gouvernement vise à contenir le déficit primaire courant à un niveau soutenable et pourrait assurer la viabilité budgétaire dans le moyen et long termes, tout en restant conforme aux critères retenus dans le cadre du programme avec le FMI. La réalisation de ces objectifs reflétera les efforts soutenus dans le domaine des finances publiques dans un contexte de ressources budgétaires limitées.

EN MATIERE DE RESSOURCES

La mobilisation optimale des ressources budgétaires hors pétrole devra constituer l'un de nos objectifs majeurs. Bien que la prédominance du secteur informel dans le tissu économique constitue un manque à gagner important pour le trésor public, l'élargissement de la base taxable et le renforcement des contrôles devraient permettre d'améliorer les recouvrements des recettes.

L'option du Gouvernement est de tout mettre en œuvre pour que les performances soient atteintes par rapport au programme convenu avec les partenaires.

Aussi, les différents services des régies sont – t – ils appelés à plus d'efforts dans les recouvrements des recettes qui doivent être en cohérence avec les différents indicateurs macro-économiques.

Les propositions tendant à instituer de nouveaux impôts, taxes; redevances et droits ou à modifier ceux déjà existants feront l'objet d'un projet de dispositions fiscales, accompagné d'un exposé des motifs. Cet exposé non seulement doit préciser l'objectif visé par la création ou la modification des impôts, droits ou taxes, les assujettis qui y seront soumis, mais aussi *le montant prévisionnel net des plus-values qui seraient générées par ces nouvelles dispositions*.

RECETTES FISCALES

En matière de politique fiscale, les actions porteront sur :

- ✓ La publication du Code Général des Impôts actualisé permettra d'améliorer la transparence de la fiscalité et un gain de productivité ;
- ✓ Le renforcement du contrôle, l'amélioration du recouvrement et l'opérationnalisation du remboursement de la TVA et la maîtrise des opérations liées à cette dernière ;
- ✓ La réduction progressive des exonérations fiscales;
- ✓ Le recouvrement systématique des arriérés fiscaux.

En matière d'administration de l'impôt et taxe:

- ✓ Continuer à vulgariser les textes fiscaux à travers des campagnes de sensibilisation, journées portes ouvertes et autres, dans le but d'obtenir le consentement à l'impôt ;
- ✓ Une commission de vérification de crédits de TVA et de TVA néant est mise sur pied pour contrôler toutes les déclarations des grandes entreprises;
- ✓ Un accroissement des contrôles à posteriori des opérations commerciales ;
- ✓ La poursuite de l'informatisation des régies financières et leur interconnexion particulièrement entre la Douane et les Impôts, ainsi qu'avec leurs services déconcentrés dans les régions ;
- ✓ Le recensement de la matière imposable de la ville de N'Djamena, afin de prélever l'IRRP/loyer sur la location immobilière ;
- ✓ La modernisation de l'administration fiscale par l'automatisation de l'ensemble des procédures fiscales;
- ✓ L'opérationnalisation des scanners à la Douane ;
- ✓ La dématérialisation progressive des obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes;
- ✓ La mise en place du Guichet unique des douanes.

RECETTES NON FISCALES

Les mesures non fiscales seront orientées vers une meilleure organisation des dispositifs de collecte et de sécurisation des ressources budgétaires par un examen et un contrôle approfondi des opérations et des activités de toutes les administrations, en vue de déceler les déperditions et de mettre en œuvre des mesures pour permettre l'accroissement significatif de ces ressources.

Le Ministre des Finances et du Budget devra porter une attention particulière sur les régies pour suivre, sécuriser et améliorer le rendement des recettes administratives en particulier, les recettes de l'environnement, de la Police, des représentations diplomatiques, de cadastre et du domaine, des mines, de la santé, du transport et de la justice.

Le Ministère des Finances et du Budget devra, à travers ses services compétents, veiller au suivi et recouvrement des dividendes distribuées consécutifs à la prise de participation de l'Etat dans les établissements financiers et les sociétés d'économie mixte.

Les départements ministériels devront présenter l'évaluation des recettes générées par leurs administrations sous la forme d'un tableau conforme au modèle prédéfini par le Ministère des Finances et du Budget.

Il est important de rappeler que l'article 15 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) stipule « Aucune recette ne peut être émise et recouvrée pour le compte de l'État, sans avoir été autorisée par une loi de finances ».

EN MATIERE DE DEPENSES

Les priorités du Gouvernement en matière de la gestion des dépenses sont notamment, de veiller à la réduction du déficit budgétaire par la limitation des dépenses de fonctionnement (consommation d'énergie, missions à l'étranger etc.) et par l'accélération du rythme d'exécution des projets d'investissements.

DÉPENSES COURANTES

En ce qui concerne les **dépenses du personnel**, la masse salariale reste une préoccupation majeure. Les traitements et salaires des fonctionnaires et agents de l'État constituent une pression importante sur nos ressources propres.

Pour la maîtrise de la masse salariale, les actions porteront sur :

- ✓ Le redéploiement du personnel non utilisé dans les départements ministériels. Dans cette optique, les demandes de quotas de nouveaux recrutements auprès de la commission budgétaire doivent être accompagnées systématiquement de la liste du personnel non utilisé, en vue de leur redéploiement à des postes de travail précis ;
- ✓ L'harmonisation des textes accordant différentes indemnités et autres avantages aux fonctionnaires et agents de l'État ;
- ✓ La rationalisation de remplacement numérique de départs à la retraite et décès.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles devront être ramenées aux besoins strictement nécessaires pour un fonctionnement efficace des administrations. Une attention particulière sera accordée aux dépenses participant directement aux objectifs assignés à vos départements au détriment des dépenses secondaires donnant souvent lieu à des abus observés dans les années antérieures.

En vue d'évaluer avec précision et d'assurer un traitement à temps des dépenses locatives de nos représentations diplomatiques à l'Étranger, le Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine devra transmettre au Ministère des Finances et du Budget, tous les contrats de location avec les relevés d'identités bancaires (RIB) des bailleurs pour la mise en place d'un mécanisme de paiement de ces loyers à temps. Il en est de même pour les prises en charge des assurances maladie, ainsi que les frais de scolarité conformément aux textes en vigueur.

Des mesures devront être prises pour clôturer immédiatement les divers comités et commissions créés à titre temporaire, et dont l'activité ne justifie plus leur maintien.

Des dispositions devront être prises par le Ministère des Finances et du Budget en collaboration avec le Secrétariat Général du Gouvernement pour harmoniser certains contrats de services afin de préserver les intérêts de l'État durant l'exécution et après la résiliation de ces contrats.

Les dépenses des **transferts/Subventions** doivent être rigoureusement évaluées. L'établissement de contrats de performance entre vous et les structures sous votre tutelle, bénéficiant des subventions de l'État, doit devenir une règle. Il faut rappeler que toute demande de subvention devra obligatoirement être accompagnée :

- ✓ d'un rapport détaillé relatant l'utilisation des subventions reçues au cours des deux derniers exercices clos tant avec les recettes propres qu'avec la subvention de l'État;
- ✓ des comptes financiers des deux derniers exercices clos;
- ✓ d'un état d'exécution à mi-parcours du budget ;
- √ d'une évaluation des besoins et des ressources ;
- ✓ des conventions de coopération signées avec les partenaires nationaux et/ou étrangers ;
- ✓ Du projet de contrat de performance pour l'année 2016.

Dans le but d'améliorer la gouvernance des structures sous votre tutelle et de les conformer aux textes en vigueur relatifs aux finances publiques, il est demandé à toutes les structures bénéficiaires de subvention de transmettre leurs projets de budget pour examen préalable au Ministère des Finances et

du Budget avant qu'ils ne les soumettent pour adoption aux conseils d'administration pour les établissements publics ou aux conseils communaux pour les collectivités.

S'agissant singulièrement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, il lui est demandé de prendre des dispositions nécessaires pour :

- ✓ Reformer le mécanisme d'attribution et de gestion des bourses, en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget pour le volet financier;
- ✓ Harmoniser tous les textes accordant des indemnités et différents avantages aux personnels des différentes structures qui sont sous votre tutelle en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget;
- ✓ Accompagner et transférer dans leur région d'origine respective les Institutions de formation du Supérieur disposant d'une structure d'accueil.

En ce qui concerne les contributions de notre pays aux organismes internationaux, en tenant compte de la capacité actuelle de l'État à honorer ses engagements, le maintien des conventions existant ou la signature de nouvelles conventions doivent être conditionnés par les avantages concrets que notre pays tire de son appartenance aux organisations concernées. Les demandes de crédits budgétaires destinés au paiement de ces contributions devront être accompagnées des conventions y relatives. L'absence de ces conventions entraînera automatiquement le rejet de l'inscription dans le budget de l'Etat.

DÉPENSE DES INVESTISSEMENTS

Les demandes des ministères devront tenir compte des besoins en investissement des structures sous leur tutelle et inclure les investissements sur financement extérieur. La priorité doit être accordée aux marchés en exécution, ceux déjà signés et non engagés et conformes aux priorités du Gouvernement. Le Gouvernement entend limiter les dépenses d'investissements à un niveau acceptable pour apurer entièrement les engagements antérieurs. Aussi, les Ministres doivent – t – ils s'abstenir de programmer ou d'engager des programmes d'investissements sans s'assurer de l'existence des ressources pour les financer. En d'autres termes, vos actions doivent s'inscrire dans le cadre des dépenses à moyen terme joint en annexe.

Il s'agit ici de mettre en avant une démarche garantissant le respect des engagements de l'État vis-àvis de ses fournisseurs et de ses partenaires internationaux, tout en réalisant les programmes et objectifs que le Gouvernement s'est fixés. A cet effet, les dépenses d'investissements doivent être programmées à l'intérieur des enveloppes proposées dans l'ordre des priorités ci-après:

1. Doter les projets de fonds de contrepartie nécessaire, après un examen approfondi ;

- 2. Accorder des allocations suffisantes pour garantir la poursuite des projets d'investissements en cours d'exécution et ceux signés et non engagés ;
- 3. Mettre l'accent sur les équipements des infrastructures existantes ;
- 4. Et, seulement s'il se dégage une marge, inscrire les nouveaux projets envisagés par vos Ministères respectifs, conformément à vos programmes d'actions prioritaires.

Les financements extérieurs font partie intégrante du financement de l'Etat, et couvre les besoins prioritaires des investissements du pays. Le programme d'investissement des Institutions et Départements ministériels doivent être présentés dans leur intégralité, quelque soit leur source de financement : intérieurs, extérieurs ou conjointes.

Il m'a été également donné de constater que les dépenses d'investissements publics relatives aux projets d'investissements financés sur les ressources extérieures sont parfois complètement méconnues ou ignorées des départements ministériels pourtant bénéficiaires de ces projets. Cette situation assez dommageable ne permet pas d'évaluer le montant réel de ces apports et leur utilisation. J'invite donc chacun des Ministres, à accorder personnellement une attention particulière à cette question. J'inviterai à un moment opportun chaque chef de département à me présenter l'ensemble de son programme d'investissement, la situation actuelle de chaque projet et les résultats attendus.

Dans le but de faire une meilleure programmation de l'exécution du budget de manière à assurer l'exécution des dépenses tout en respectant les délais de clôture de l'exercice budgétaire, tous les ordonnateurs devront veiller à la présentation, d'un plan prévisionnel d'engagement et d'un plan de passation des marchés sur lesquels sera basée la confection du plan de trésorerie de l'État pour toutes les dépenses inscrites dans le projet de Loi de Finances Initiale 2016.

IV. EN MATIERE DE REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

Les chefs des départements devront mettre au sein de leurs départements respectifs, une cellule de réforme budgétaire qu'appuiera le Ministère des Finances et du Budget dans la mise en œuvre de la réforme des finances publiques au niveau sectoriel.

Pour garantir un contrôle effectif de l'ensemble des liquidités de l'État et se conformer à la loi organique relative aux finances publiques, le principe de l'unicité de trésorerie doit être effectif pour l'exercice 2016. Dans cette optique, le Ministère des Finances et du Budget devra prendre des mesures pour garantir à tout temps la disponibilité des liquidités pour le bon fonctionnement des structures sous tutelle.

Pour un bon reporting des bénéficiaires des subventions, il est demandé au Ministère des Finances et du Budget de normaliser les documents budgétaires et financiers (Nomenclature budgétaire, Compte Financier, ...) des structures sous tutelle.

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT)

Le CDMT central annexé à la présente lettre circulaire, indique les grandes masses des dépenses que l'État peut être en mesure d'assurer, compte tenu des objectifs macroéconomiques élaborés sur la période 2015-2018 et ses contraintes financières.

Chaque Président de Grande Institution ou chef de département ministériel devra élaborer un projet de budget dans les limites de l'enveloppe indicative. Il s'agira pour le Gouvernement d'opérer une adéquation judicieuse entre les ressources rares et les besoins sans cesse illimités, en accordant une attention particulière aux prioritaires inscrites dans la feuille de route de vos différents départements ministériels. Il vous appartient en tant que premiers responsables de veiller à cette adéquation ressources - emplois qui maximisent au mieux l'efficience des services de l'Etat.

Afin d'éviter la déstructuration du budget voté, par des recours abusifs aux virements ou transferts de crédits lors de l'exécution du budget et conformément à l'article 29 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui stipule que «des virements peuvent par décret, modifier la répartition des crédits entre programmes au sein d'un même ministère sur proposition de l'ordonnateur. Le montant cumulé, au cours d'une même année, des crédits ayant fait l'objet de virements ne peut excéder 2% des crédits ouverts par la loi de finances de l'année pour chacun des programmes concernés ». Les chefs de départements ministériels veilleront à répartir les crédits dans les services et en termes de nature des dépenses en rapport avec leur plan d'action de l'année 2016.

Le Ministère des Finances et du Budget veillera au respect strict du calendrier et des procédures budgétaires, afin de garantir une bonne préparation du budget. Cette prescription permettra au Gouvernement de présenter un budget de qualité à l'Assemblée Nationale, dans les délais constitutionnels et garantira ainsi sa bonne exécution.

Mesdames et Messieurs,

En définitive, je vous invite à veiller personnellement aux travaux d'élaboration du budget de votre département pour la gestion 2016, afin:

- de mieux utiliser les moyens existants en procédant à une allocation plus efficace des crédits pour tenir compte des actions prioritaires et de leur pertinence par rapport au PND;
- d'éviter, en cours de gestion, les engagements contractuels sans couverture budgétaire ;
- de proscrire toute suppression ou insertion d'un programme au cours de la période

triennale du CDMT;

d'éviter, sauf cas de force majeure, les demandes récurrentes de réaménagement budgétaire qui risquent, à la longue, de dénaturer les autorisations parlementaires.

Par ailleurs, la procédure d'élaboration du budget démarrera dès la publication de la présente circulaire. A cet effet, j'insiste sur la nécessité de les transmettre à la Direction Générale du Budget, au moins vingt (20) jours avant la date de passage du ministère ou institution en conférence budgétaire pour permettre une bonne exploitation.

Je vous appelle en outre au strict respect du calendrier de passage en conférence budgétaire, tout en évitant de recourir à des demandes de report, afin de rester dans le planning général qui mène au dépôt à bonne date de la loi de finances à l'Assemblée nationale.

Je compte sur la coopération de chacun de vous, afin de permettre une bonne préparation du projet de loi de finances de l'année 2016 qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Gouvernement d'ancrer la gestion axée sur les résultats dans notre système de gestion des finances publiques.

Il vous appartient dès lors, de tout mettre en œuvre, afin de favoriser le respect scrupuleux du

calendrier de préparation budgétaire.

KALZEUBE PAYIMI DEUBET

Pièce jointe:

1. Cadre de dépenses à moyen terme 2015-2018.

		Estimation	Total Général		CDMT	医神经
Sect.	Institutions	LFR 2014	LFR 2015	2016	2017	2018
1	Présidence de la République	26 618 338	15 745 833	21 134 097	22 672 330	23 526 183
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	14 386 296	10 573 833	12 336 897	12 425 050	12 517 611
	S/Titre I - II - Personnel	9 978 637	10 573 833	10 573 833	10 573 833	10 573 833
	S/Titre II - II - Biens & Services	4 407 659		1 763 064	1 851 217	1 943 778
	Titre III - Intervention Etat	7 398 442	5 172 000	5 172 000	5 172 000	5 172 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	7 398 442	5 172 000	5 172 000	5 172 000	5 172 000
_	Titre V - Investissement	4 833 600		3 625 200	5 075 280	5 836 572
	S/Titre V Investissement Int	4 833 600		3 625 200	5 075 280	5 836 572
•	S/Titre V Investissement ext		-			-
2	Primature	8 746 713	3 977 697	6 410 176	6 691 370	6 839 510
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	3 884 195	2 177 697	2 886 546	2 921 988	2 959 203
	S/Titre I - II - Personnel	2 112 072	2 177 697	2 177 697	2 177 697	2 177 697
	S/Titre II - II - Biens & Services	1 772 123	-	708 849	744 292	781 506
	Titre III - Intervention Etat	2 404 998	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	2 404 998	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
	Titre V - Investissement	2 457 519	-	1 723 630	1 969 382	2 080 307
	S/Titre V Investissement Int	2 457 519	72	614 380	860 132	860 132
	S/Titre V Investissement ext		*	1 109 250	1 109 250	1 220 175
3	Assemblée nationale	21 384 386	18 512 000	19 512 000	19 712 000	19 922 000
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	15 294 386	15 622 000	16 622 000	16 822 000	17 032 000
	S/Titre I - II - Personnel	9 211 471	12 622 000	12 622 000	12 622 000	12 622 000
	S/Titre II - II - Biens & Services	6 082 915	3 000 000	4 000 000	4 200 000	4 410 000
	Titre III - Intervention Etat	2 890 000	2 890 000	2 890 000	2 890 000	2 890 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	2 890 000	2 890 000	2 890 000	2 890 000	2 890 000
	Titre V - Investissement	3 200 000				
	S/Titre V Investissement Int	3 200 000	(#1	-		-
	S/Titre V Investissement ext		*	-		-
4	Haut Conseil de la Communication	993 472	497 880	504 214	510 865	517 849
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	590 472	436 080	442 414	449 065	456 049
	S/Titre I - II - Personnel	304 472	309 390	309 390	309 390	309 390
	S/Titre II - II - Biens & Services	286 000	126 690	133 025	139 676	146 660
	Titre III - Intervention Etat	103 000	61 800	61 800	61 800	61 800
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	103 000	61 800	61 800	61 800	61 800
	Titre V - Investissement	300 000		-		
	S/Titre V Investissement Int	300 000				2
	S/Titre V Investissement ext		-	-		-
5	Cour Suprême	1 868 708	999 247	1 012 039	1 025 470	1 039 573
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 528 708	972 847	985 639	999 070	1 013 173
	S/Titre I - II - Personnel	941 133	717 007	717 007	717 007	717 007
	S/Titre II - II - Biens & Services	587 575	255 840	268 632	282 064	296 167
	Titre III - Intervention Etat	40 000	26 400	26 400	26 400	26 400
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	40 000	26 400	26 400	26 400	26 400
	Titre V - Investissement	300 000	•	•	•	
	S/Titre V Investissement Int	300 000	-	-		-
	S/Titre V Investissement ext		-	-		1.50
6	Conseil Constitutionnel	945 716	451 615	456 617	581 870	467 384
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	521 716	437 215	442 217	447 470	452 984
	S/Titre I - II - Personnel	334 716	337 175	337 175	337 175	337 175
	S/Titre II - II - Biens & Services	187 000	100 040	105 042	110 294	115 809
	Titre III - Intervention Etat	24 000	14 400	14 400	14 400	14 400
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	24 000	14 400	14 400	14 400	14 400
	Titre V - Investissement	400 000	-		120 000	
	S/Titre V Investissement Int	400 000	•		120 000	-
	S/Titre V Investissement ext		-	7±1		-
7	Plan et de la Coopération internationale	3 887 951	13 308 653	11 992 522	12 492 382	13 595 985
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 291 803	819 402	909 005	944 078	988 851
	S/Titre I - II - Personnel	791 641	819 402	843 984	869 304	895 383
	S/Titre II - II - Biens & Services	500 162		65 021	74 774	93 468
	Titre III - Intervention Etat	1 346 148	960 000	960 000	960 000	960 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	1 346 148	960 000	960 000	960 000	960 000
	Titre V - Investissement	1 250 000	11 529 251	10 123 517	10 588 304	11 647 135
	S/Titre V Investissement Int	1 250 000		280 000	411 600	452 760
	S/Titre V Investissement ext		11 529 251	9 843 517	10 176 704	11 194 375
8	Communication	7 861 945	5 141 485	4 386 266	4 282 638	4 181 893
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 664 433	1 441 485	1 556 266	1 611 538	1 677 983
	S/Titre I - II - Personnel	1 114 157	1 441 485	1 484 730	1 529 272	1 575 150
	S/Titre II - II - Biens & Services	550 276	-	71 536	82 266	102 833
	Titre III - Intervention Etat	4 549 892	2 400 000	1 400 000	1 050 000	735 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	4 549 892	2 400 000	1 400 000	1 050 000	735 000
	Titre V - Investissement	1 647 620	1 300 000	1 430 000	1 621 100	1 768 910
	S/Titre V Investissement Int	1 647 620		130 000	191 100	210 210

		Estimation	Total Général	计算文型数据文字	CDMT	
ect		LFR 2014	LFR 2015	2016	2017	2018
9	Affaires Etrangères et Intègration Africaine	18 825 402	11 446 683	16 183 747	16 891 316	17 830 75
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	15 157 463	10 696 683	12 579 911	13 144 787	13 934 40
	S/Titre I - II - Personnel	10 423 137	10 696 683	11 017 583	11 348 111	11 688 55
	S/Titre II - II - Biens & Services	4 734 326		1 562 328	1 796 677	2 245 84
	Titre III - Intervention Etat	950 000	750 000	750 000	750 000	750 00
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	950 000	750 000	750 000	750 000	750 00
	Titre V - Investissement	2 717 939	•	2 853 836	2 996 528	3 146 35
	S/Titre V Investissement Int	2 717 939		2 853 836	2 996 528	3 146 35
^	S/Titre V Investissement ext	200 220 204	204.040.400	204 000 705	-	074 040 00
10	Finances et Budget	388 228 301	384 246 162	321 926 725	294 610 051	271 846 03
_	Titre I - Intérêt de la Dette Intérêts Interieur	46 177 664	44 138 656	57 000 000	64 000 000	52 000 00
	Intérêts Exterieur	21 917 664 24 260 000	21 086 378	28 000 000	27 000 000	27 000 00
-	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	The state of the s	23 052 278 24 032 437	29 000 000	37 000 000	25 000 00
	S/Titre I - II - Personnel	15 966 696 12 475 843	13 043 440	15 529 255 13 434 743	16 246 474 13 837 786	17 263 78 14 252 91
	S/Titre II - II - Biens & Services	3 490 853	10 988 997	2 094 512	2 408 689	3 010 86
	Titre III - Intervention Etat	26 457 682	18 046 845	15 046 845	15 799 187	16 589 14
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	26 457 682	18 046 845	15 046 845	15 799 187	16 589 14
	Titre IV - Dotation aux Amort, de la Dette	286 685 000	264 402 551	223 871 731	186 015 140	172 188 93
	Interieur	101 071 000	103 306 518	95 272 648	90 509 016	81 458 11
	Exterieur	185 614 000	161 096 033	128 599 083	95 506 124	90 730 81
	Titre V - Investissement	12 941 260	33 625 673	10 478 894	12 549 250	13 804 17
	S/Titre V Investissement Int	12 941 260	30 000 000	7 500 000	11 025 000	12 127 50
	S/Titre V Investissement ext	.2011,200	3 625 673	2 978 894	1 524 250	1 676 67
Į.	Fonction publique, Travail et Emploi	2 026 745	1 316 686	2 423 964	1 983 312	1 905 25
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 545 562	956 686	1 063 964	1 105 312	1 158 35
	S/Titre I - II - Personnel	941 127	956 686	985 387	1 014 949	1 045 39
	S/Titre II - II - Biens & Services	604 435	930 000	78 577	90 363	112 9
	Titre III - Intervention Etat	375 000	360 000	360 000	378 000	396 90
Ī	S/Titre I - III - Transferts et subventions	375 000	360 000	360 000	378 000	396 90
	Titre V - Investissement	106 183		1 000 000	500 000	350 00
	S/Titre V Investissement Int	106 183		1 000 000	500 000	350 00
	S/Titre V Investissement ext					-
	Justice et des Droits de l'Homme	7 858 749	6 046 895	7 143 585	7 979 766	8 942 68
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	6 045 065	5 428 895	6 224 522	6 799 725	7 489 30
	S/Titre I - II - Personnel	4 293 064	4 328 895	4 458 762	4 592 525	4 730 30
	S/Titre II - II - Biens & Services	1 752 001	1 100 000	1 765 761	2 207 201	2 759 0
	Titre III - Intervention Etat	1 000 000	618 000	618 000	698 340	803 09
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	1 000 000	618 000	618 000	698 340	803 09
	Titre V - Investissement	813 684	5.0 550	301 063	481 701	650 2
	S/Titre V Investissement Int	813 684	_	301 063	481 701	650 2
	S/Titre V Investissement ext		-			-
3	Administration du Territoire et Sécurité publique	39 053 395	88 223 813	92 228 857	100 459 407	110 866 28
ī	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	29 222 592	39 983 920	42 220 213	43 986 830	45 931 44
	S/Titre I - II - Personnel	24 931 489	38 783 920	39 947 437	41 145 860	42 380 23
	S/Titre II - II - Biens & Services	4 291 103	1 200 000	2 272 776	2 840 970	3 551 2
	Titre III - Intervention Etat	6 142 166	40 160 800	40 160 800	45 381 704	52 188 96
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	6 142 166	40 160 800	40 160 800	45 381 704	52 188 96
	Titre V - Investissement	3 688 637	8 079 094	9 847 844	11 090 874	12 745 87
	S/Titre V Investissement Int	3 688 637	-	1 364 796	2 183 673	2 947 9
	S/Titre V Investissement ext		8 079 094	8 483 048	8 907 201	9 797 9
	Défense nationale et Anciens combattants	172 119 353	100 682 854	127 852 019	146 331 909	163 968 7
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	104 189 650	100 082 854	102 419 116	105 921 265	109 549 9
j	S/Titre I - II - Personnel	76 274 542	78 582 854	80 940 339	83 368 550	85 869 6
	S/Titre II - II - Biens & Services	27 915 108	21 500 000	21 478 777	22 552 716	23 680 3
	Titre III - Intervention Etat	813 751	600 000	600 000	678 000	779 7
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	813 751	600 000	600 000	678 000	779 7
	Titre V - Investissement	67 115 952	•	24 832 902	39 732 644	53 639 0
	S/Titre V Investissement Int	67 115 952	*	24 832 902	39 732 644	53 639 0
	S/Titre V Investissement ext				-	-
•	Education nationale	132 588 182	127 936 972	146 352 788	154 351 488	161 000 1
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	112 308 251	115 189 122	119 674 491	123 853 818	128 305 7
	S/Titre I - II - Personnel	107 997 473	113 589 122	116 996 796	120 506 700	124 121 9
	S/Titre II - II - Biens & Services	4 310 778	1 600 000	2 677 694	3 347 118	4 183 8
	Titre III - Intervention Etat	11 960 000	4 904 400	4 904 400	5 541 972	6 373 2
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	11 960 000	4 904 400	4 904 400	5 541 972	6 373 20
	Titre V - Investissement	8 319 931	7 843 450	21 773 897	24 955 698	26 321 10
	S/Titre V Investissement Int	8 319 931	7.040.450	11 078 374	13 725 399	14 529 2
	S/Titre V Investissement ext	00.000.000	7 843 450	10 695 523	11 230 299	11 791 8
•	Santé Publique	96 893 734	83 103 752	115 814 333	126 981 143	141 561 93
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	36 095 624	36 341 539	39 131 117	41 811 903	44 949 8
	S/Titre I - II - Personnel	28 698 297	31 341 539	32 281 785	33 250 239	34 247 7
	S/Titre II - II - Biens & Services	7 397 327	5 000 000	6 849 332	8 561 665	10 702 0
	Titre III - Intervention Etat	40 396 036	25 938 000	25 938 000	29 309 940	33 706 4
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	40 396 036	25 938 000	25 938 000	29 309 940	33 706 4
	Titre V - Investissement	20 402 074	20 824 213	50 745 216	55 859 299	62 905 6
	S/Titre V Investissement Int	20 402 074		11 048 767	14 178 028	19 140 3
	S/Titre V Investissement ext		20 824 213	39 696 449	41 681 271	43 765 3

		Estimation	Total Général		CDMT	
Sect.	. Institutions	LFR 2014	LFR 2015	2016	2017	2018
17	Femme, de l'Action Sociale et Solidarité National	6 590 741	11 025 143	12 565 699	12 766 084	13 078 127
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	5 075 719	5 269 039	5 780 285	5 925 440	6 076 362
	S/Titre I - II - Personnel S/Titre II - II - Biens & Services	4 703 956 371 763	5 269 039	5 427 110 353 175	5 589 924 335 516	5 757 621 318 740
	Titre III - Intervention Etat	1 392 000	1 632 000	1 632 000	1 354 560	1 151 376
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	1 392 000	1 632 000	1 632 000	1 354 560	1 151 376
	Titre V - Investissement	123 022	4 124 104	5 153 414	5 486 085	5 850 389
	S/Titre V Investissement Int	123 022		500 000	600 000	720 000
	S/Titre V Investissement ext		4 124 104	4 653 414	4 886 085	5 130 389
18	Agriculture et l'Environnement	46 477 938	93 825 704	83 859 826	84 112 249	85 367 263
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics S/Titre I - II - Personnel	8 288 204 6 890 414	6 824 468 6 824 468	8 076 991 7 029 202	8 340 257 7 240 078	8 612 468 7 457 281
	S/Titre II - II - Personnel S/Titre II - II - Biens & Services	1 397 789	0 024 400	1 047 789	1 100 179	1 155 188
	Titre III - Intervention Etat	32 542 177	54 419 400	43 535 520	40 488 034	38 463 632
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	32 542 177	54 419 400	43 535 520	40 488 034	38 463 632
	Titre V - Investissement	5 647 558	32 581 836	32 247 314	35 283 958	38 291 163
	S/Titre V Investissement Int	5 647 558		2 589 596	4 143 354	5 593 528
40	S/Titre V Investissement ext	24 374 645	32 581 836 58 533 145	29 657 718 67 464 645	31 140 604 71 127 694	32 697 634 76 083 865
19	Elevage et de l'Hydraulique Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	3 512 557	2 726 418	3 012 735	3 148 113	3 298 801
	S/Titre I - II - Personnel	2 694 458	2 726 418	2 808 211	2 892 457	2 979 231
	S/Titre II - II - Biens & Services	818 099	-	204 525	255 656	319 570
	Titre III - Intervention Etat	8 569 900	2 418 000	2 176 200	1 588 626	1 191 470
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	8 569 900	2 418 000	2 176 200	1 588 626	1 191 470
	Titre V - Investissement	12 292 188	53 388 727	62 275 709	66 390 955	71 593 595
	S/Titre V Investissement Int	12 292 188	10 000 000	14 548 110	16 276 975	18 973 917
20	S/Titre V Investissement ext Economie, du Commerce et du Développement T	23 137 490	43 388 727 12 584 977	47 727 600 16 010 184	50 113 979 16 251 371	52 619 678 16 858 357
20	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 903 876	1 393 631	1 601 221	1 685 730	1 781 892
	S/Titre I - II - Personnel	1 240 749	1 393 631	1 435 439	1 478 503	1 522 858
	S/Titre II - II - Biens & Services	663 127		165 782	207 227	259 034
	Titre III - Intervention Etat	12 587 768	10 560 000	10 560 000	8 764 800	7 450 080
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	12 587 768	10 560 000	10 560 000	8 764 800	7 450 080
	Titre V - Investissement	8 645 846	631 347	3 848 963	5 800 841	7 626 386
	S/Titre V Investissement Int S/Titre V Investissement ext	8 645 846	631 347	3 198 963 650 000	5 118 341 682 500	6 909 761 716 625
22	Infrastructures, de Transports et de l'Aviation Civ	229 288 706	248 107 074	254 381 407	277 499 444	291 544 927
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	2 513 690	2 423 382	2 735 634	2 870 404	3 022 393
	S/Titre I - II - Personnel	1 555 486	2 423 382	2 496 083	2 570 966	2 648 094
	S/Titre II - II - Biens & Services	958 205	-	239 551	299 439	374 299
	Titre III - Intervention Etat	1 791 303	1 434 000	1 434 000	1 620 420	1 863 483
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	1 791 303	1 434 000	1 434 000	1 620 420	1 863 483
	Titre V - Investissement S/Titre V Investissement Int	224 983 713 224 983 713	244 249 692 195 928 714	250 211 773 205 725 149	273 008 619 226 297 664	286 659 050 237 612 547
	S/Titre V Investissement ext	224 303 / 13	48 320 979	44 486 624	46 710 955	49 046 503
23	Culture, de la Jeunesse et des Sports	13 458 558	8 265 211	8 593 526	8 540 250	8 493 653
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	6 749 670	6 158 211	6 446 526	6 652 350	6 878 123
	S/Titre I - II - Personnel	5 952 989	6 158 211	6 342 957	6 533 246	6 729 243
	S/Titre II - II - Biens & Services	796 681		103 569	119 104	148 880
	Titre III - Intervention Etat	3 156 854 3 156 854	1 647 000	1 647 000 1 647 000	1 152 900 1 152 900	807 030 807 030
	S/Titre I - III - Transferts et subventions Titre V - Investissement	3 552 035	1 647 000 460 000	500 000	735 000	808 500
	S/Titre V Investissement Int	3 552 035		500 000	735 000	808 500
	S/Titre V Investissement ext		460 000			
25	Postes et Nouvelles Technologies de l'Informatio	2 668 808	4 028 384	1 853 621	1 803 127	1 893 192
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	1 325 402	414 384	653 621	723 127	807 192
	S/Titre I - II - Personnel	418 181	414 384	426 816	439 620	452 809
	S/Titre II - II - Biens & Services Titre III - Intervention Etat	907 221 995 500	2 100 000	226 805 1 000 000	283 507 930 000	354 383 883 500
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	995 500	2 100 000	1 000 000	930 000	883 500
	Titre V - Investissement	347 906	1 514 000	200 000	150 000	202 500
	S/Titre V Investissement Int	347 906		200 000	150 000	202 500
	S/Titre V Investissement ext		1 514 000			
27	Enseignement supérieur et Recherche scientifique	41 924 589	23 737 939	30 292 695	32 924 556	35 926 138
00	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	5 886 035	4 703 674	5 175 426	5 403 430	5 656 459
	S/Titre II - III - Personnel S/Titre III - III - Biens & Services	4 563 469 1 322 566	4 703 674	4 844 785 330 641	4 990 128 413 302	5 139 832 516 627
	Titre III - Intervention Etat	28 310 537	16 484 265	21 232 903	21 869 890	22 963 384
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	28 310 537	16 484 265	21 232 903	21 869 890	22 963 384
	Titre V - Investissement	7 728 018	2 550 000	3 884 367	5 651 236	7 306 294
	S/Titre V Investissement Int	7 728 018	0.550.000	2 859 367	4 574 986	6 176 232
	S/Titre V Investissement ext	7.40.4.000	2 550 000	1 025 000	1 076 250	1 130 063
28	Secrétariat Général du Gouvernement	5 434 388	3 697 359	3 889 880	3 500 176	3 406 011
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics S/Titre I - II - Personnel	1 559 209 1 080 747	1 417 359 1 417 359	1 609 880 1 459 880	1 676 176 1 503 676	1 764 411 1 548 786
	S/Titre II - II - Biens & Services	478 462	1717 338	150 000	172 500	215 625
	Titre III - Intervention Etat	2 553 500	2 280 000	2 280 000	1 824 000	1 641 600
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	2 553 500	2 280 000	2 280 000	1 824 000	1 641 600
	Titre V - Investissement	1 321 679	-			
	S/Titre V Investissement Int	1 321 679				=
	S/Titre V Investissement ext		-			

		Estimation	Total Général	医有数性 医神经性炎	CDMT	加雪寶和山山
Sect.	Institutions	LFR 2014	LFR 2015	2016	2017	2018
29	Mediature	1 200 944	652 552	659 640	664 189	668 966
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	614 236	532 552	539 640	544 189	548 966
	S/Titre I - II - Personnel	432 264	448 654	448 654	448 654	448 654
-	S/Titre II - II - Biens & Services	181 973	83 898	90 986	95 536	100 312
	Titre III - Intervention Etat	200 000	120 000	120 000	120 000	120 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	200 000	120 000	120 000	120 000	120 000
	Titre V - Investissement	386 708	120 000	120 000	120 000	120 000
	S/Titre V Investissement Int	386 708	-	-	-	
	S/Titre V Investissement ext	300 700				
30	Haute Cour de Justice	891 431	261 601	261 601	265 191	268 960
30	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics					
-		455 931	261 601	261 601	265 191	268 960
	S/Titre I - II - Personnel	187 931	189 810	189 810	189 810	189 810
-	S/Titre II - II - Biens & Services	268 000	71 791	71 791	75 381	79 150
	Titre III - Intervention Etat			•	*	•
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	425 500	*			-
	Titre V - Investissement	435 500	-			-
	S/Titre V Investissement Int	435 500	-			
24	S/Titre V Investissement ext	00 700 504	45,000,004	00 004 704	00.007.550	00 101 700
31	Amenagement du Territoire, de l'Urbanisme et de	86 723 581	15 826 684	23 921 731	26 987 552	28 424 738
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	3 417 351	2 433 686	3 006 697	3 206 898	3 440 605
	S/Titre I - II - Personnel	2 309 848	2 433 686	2 506 697	2 581 898	2 659 355
	S/Titre II - II - Biens & Services	1 107 503		500 000	625 000	781 250
	Titre III - Intervention Etat	50 000	720 000	720 000	597 600	507 960
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	50 000	720 000	720 000	597 600	507 960
	Titre V - Investissement	83 256 229	12 672 998	20 195 034	23 183 054	24 476 173
	S/Titre V Investissement Int	83 256 229		9 937 034	11 899 254	12 063 993
	S/Titre V Investissement ext		12 672 998	10 258 000	11 283 800	12 412 180
33	Pétrole, des Mines et de l'Energie	23 759 153	22 701 929	25 203 815	35 454 411	36 897 596
-	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	3 099 939	1 201 929	1 735 531	1 897 056	2 090 792
	S/Titre I - II - Personnel	1 109 764	1 201 929	1 237 987	1 275 127	1 313 380
	S/Titre II - II - Biens & Services	1 990 175	-	497 544	621 930	777 412
	Titre III - Intervention Etat	15 262 500	14 000 000	14 000 000	11 620 000	9 877 000
-	S/Titre I - III - Transferts et subventions	15 262 500	14 000 000	14 000 000	11 620 000	9 877 000
	Titre V - Investissement	5 396 714	7 500 000	9 468 284	21 937 355	24 929 804
	S/Titre V Investissement Int	5 396 714	7 300 000	1 996 784	3 194 855	4 313 054
-	S/Titre V Investissement ext	3 330 7 14	7 500 000	7 471 500	18 742 500	20 616 750
25		2 040 402	1 482 661	2 127 141	2 257 956	2 459 894
35	Assainissement Public et de la Bonne Gouvernar	2 849 102				
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	2 349 110	1 482 661	2 027 141	2 147 956	2 338 894
	S/Titre I - II - Personnel	1 476 016	1 482 661	1 527 141	1 572 956	1 620 144
	S/Titre II - II - Biens & Services	873 094	*	500 000	575 000	718 750
	Titre III - Intervention Etat		*		•	
_	S/Titre I - III - Transferts et subventions	400.000		100,000	440,000	404.000
	Titre V - Investissement	499 992	*	100 000	110 000	121 000
	S/Titre V Investissement Int	499 992	*	100 000	110 000	121 000
	S/Titre V Investissement ext			-	2	-
40	Conseil Economique et social	1 396 187	685 885	685 885	700 680	716 216
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	936 187	649 885	649 885	664 680	680 216
	S/Titre I - II - Personnel	239 672	353 971	353 971	353 971	353 971
	S/Titre II - II - Biens & Services	696 515	295 914	295 914	310 710	326 245
	Titre III - Intervention Etat	60 000	36 000	36 000	36 000	36 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	60 000	36 000	36 000	36 000	36 000
	Titre V - Investissement	400 000	4	*	¥	120
	S/Titre V Investissement Int	400 000	*			
	S/Titre V Investissement ext				9	14
47	Cours des Comptes		4 825 000	3 108 500	3 913 600	4 043 025
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics		1 370 000	1 370 000	1 488 500	1 617 925
	S/Titre I - II - Personnel		1 000 000	1 000 000	1 100 000	1 210 000
	S/Titre II - II - Biens & Services		370 000	370 000	388 500	407 925
	Titre III - Intervention Etat	(#)	22 000	22 000	22 000	22 000
	S/Titre I - III - Transferts et subventions		22 000	22 000	22 000	22 000
-	Titre V - Investissement		3 433 000	1 716 500	2 403 100	2 403 100
	S/Titre V Investissement Int	(8)	3 433 000	1 716 500	2 403 100	2 403 100
			3 433 000	1710 000	2 403 100	2 403 100
90	S/Titre V Investissement ext	101 400 740	134 964 965	136 280 515	143 406 621	154 306 557
88	Dépenses communes	191 469 710	134 864 965			
	Titre II - Dotation des Pouvoirs Publics	53 695 276	32 390 800	36 898 091	41 027 865	48 631 837
	S/Titre I - II - Personnel	21 646 920	11 366 825	11 707 830	12 059 065	12 420 837
	S/Titre II - II - Biens & Services	32 048 356	21 023 975	25 190 261	28 968 800	36 211 001
	Titre III - Intervention Etat	112 803 015	76 419 108	69 419 108	69 419 108	69 419 108
	S/Titre I - III - Transferts et subventions	112 803 015	76 419 108	69 419 108	69 419 108	69 419 108
	Titre V - Investissement	24 971 419	26 055 057	29 963 316	32 959 647	36 255 612
	S/Titre V Investissement Int	24 971 419	26 055 057	29 963 316	32 959 647	36 255 612
					-	
	S/Titre V Investissement ext		-			